

Avis voté en plénière du 23 septembre 2014

L'influence de la France sur la scène européenne et internationale par la promotion du droit continental

Déclaration du groupe des Personnalités qualifiées

M. Guirkinger : « Je vais plutôt axer mon propos sur les aspects économiques et sur notre situation paradoxale dans un monde des affaires de plus en plus dominé par le droit anglo-saxon.

Sous le régime du droit continental, les dépenses juridiques autour du contrat et autour du droit des sociétés sont très faibles comparées à celles générées par la *Common Law*.

Avec le droit continental, nous avons un avantage compétitif, peu connu et rarement évoqué, jamais valorisé et jamais défendu. Il faut le valoriser vis-à-vis des investisseurs étrangers.

Les responsables politiques et les responsables économiques ignorent cette réalité et sont absents du débat.

Merci à notre rapporteur, David Gordon-Krief, de nous avoir sensibilisés aux enjeux et de nous mobiliser.

En effet la grande efficacité de notre système juridique et les faibles dépenses correspondantes se retournent in fine contre nous dans notre capacité à être plus performant à l'exportation.

Et là réside le paradoxe.

J'en témoigne pour les contrats de partenariat public privé.

Entre un contrat de concession négocié et signé en France en droit continental et un contrat de partenariat public-privé négocié et signé sous le régime de la *Common Law*, les dépenses juridiques peuvent aller de 1 à 100.

Et ces importantes dépenses liées à la *Common Law* ont créé aux États-Unis et en Grande-Bretagne un gros marché domestique pour les avocats et les *law firms*.

Dans ces pays se sont ainsi développés de très grands cabinets d'avocats omniprésents aujourd'hui dans le monde des affaires.

Dans les 100 premiers cabinets de droit international, 97 sont d'origine anglo-saxonne. Dans les trois restants il y a un Espagnol à la 69^{ème} place, un français, Fidal, à la 81^{ème} place et un Néerlandais.

Et les rapports de taille sont énormes.

Un cabinet français comme Gide emploie quelques centaines d'avocats alors que Baker & Mac Kenzie, le numéro un mondial, a un chiffre d'affaires de plusieurs milliards de dollars et emploie 4 500 avocats.

Dans le monde, les cabinets anglo-saxons emploient dans leur ensemble 100 000 avocats et plus qui influencent les législations des pays où ils travaillent et accélèrent la diffusion de la *Common Law* au détriment du droit continental.

Ces cabinets influencent aussi les termes de référence des appels d'offres internationaux et créent pour les entreprises anglo-saxonnes un avantage compétitif qui favorise leur expansion dans le monde.

In fine, dans le débat sur le droit, le handicap principal pour notre pays est l'absence de grands cabinets d'avocats qui peuvent rivaliser et faire jeu égal avec les mastodontes américains.

Les grandes entreprises françaises présentes à l'international s'adaptent à cette situation et ont appris à travailler avec ces cabinets d'avocats anglo-saxons.

Mais le handicap pour les ETI et les PME est important.

Ce débat autour du droit et de son influence dans le monde doit interpeller les responsables politiques et les responsables économiques.

Pour améliorer la compétitivité de notre pays, le gouvernement a incité à la création de filières industrielles.

C'est très bien.

Mais il faut aussi se mobiliser sur la « filière » juridique.

Il faut que les professionnels fassent des propositions pour susciter des regroupements, créer des grands cabinets de juristes et réduire l'éparpillement des professions juridiques.

Je trouve les professionnels trop timorés dans leurs propositions.

Il faut aussi systématiquement faire le lien entre le droit et l'économie pour sortir de l'abstraction des discours.

L'enjeu est d'avoir plus de juristes français présents en Afrique, en Asie, en Amérique latine ; parce que cette présence, ce réseau vont aider à l'exportation et à l'implantation des entreprises françaises.

Et il faut que les grandes entreprises françaises réfléchissent à cette question au sein du MEDEF et de l'AFEP en liaison avec la CGPME.

L'objectif est de créer plus d'emplois en France, des emplois directs et indirects.

Je voterai cet avis et je salue le rapporteur qui se bat avec énergie et conviction sur ces questions ».

Je vous remercie.